



## **Programme international pour une administration professionnelle dans le domaine du travail (PIAPT)**

### **Sommaire du projet**

#### **Renforcement du réseau interaméricain pour l'administration du travail (RIAL)**

---

##### **Contexte :**

Le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC), le Programme du travail et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont adhéré à une entente administrative en janvier 2009 en vue de mettre en œuvre le *Programme international pour une administration professionnelle dans le domaine du travail* (PIAPT). L'objectif du PIAPT est d'aider les pays des Amériques à mettre en œuvre d'une manière efficace les engagements pris dans le cadre de leurs accords de coopération dans le domaine du travail liés au commerce, et à s'acquitter des obligations pour faire suite au Sommet des Amériques et à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail (CIMT). On s'attend à ce que le programme améliore la capacité des pays de la région à protéger et à respecter les normes internationales reconnues en matière de travail au fur et à mesure que leur intégration et leur participation aux marchés régionaux et mondiaux s'amélioreront.

##### **Objectif du projet :**

Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des ministères du Travail de l'hémisphère au moyen d'un mécanisme d'intégration pour le partage et la diffusion du savoir et des expériences.

Ce projet hémisphérique sollicitera la participation des ministères du Travail, du Conseil syndical de consultation technique (COSATE), du Business Technical Advisory Committee on Labour Matters (CEATAL) – Commission patronale de consultation technique pour les questions d'emploi – et d'autres partenaires institutionnels clés.

Le projet vise à apporter des améliorations concrètes à l'administration du travail par le biais des travaux effectués dans le cadre de diverses composantes et activités. Ces composantes comprennent l'édification des capacités, la compilation et le partage des connaissances, la coopération bilatérale entre les ministères du Travail et la coordination de l'assistance technique dans le domaine du travail.

##### **Résultats attendus :**

Incidence :

1. Amélioration des capacités humaines et institutionnelles des ministères du travail, de COSATE, de CEATAL et d'organismes internationaux clés pour ce qui est de traiter de certains enjeux propres au travail, de faire appliquer les lois du travail et de veiller à l'administration de leurs services dans l'hémisphère.
2. Les ministères du Travail sont mieux en mesure de repérer les options de politiques et de programmes qui répondent le mieux à leurs besoins, car ils peuvent avoir accès à l'information d'autres ministères du Travail de l'hémisphère et compter sur la collaboration de ces derniers.



3. Amélioration de la coopération bilatérale entre les ministères du Travail de l'hémisphère, et capacité de s'attaquer à des enjeux particuliers sur le plan du travail.
4. Amélioration de la collaboration et de la coordination contribuant à l'administration professionnelle du travail dans les pays de l'hémisphère.

**Produits :**

- 1.1. Par le biais d'ateliers à l'échelle de l'hémisphère, les ministères du Travail ont augmenté leur savoir et ont acquis de nouveaux outils liés à la santé et à la sécurité au travail, aux services publics de l'emploi, aux services d'information sur le marché de l'emploi et la migration de la main-d'œuvre, à l'intégration des aspects propres au genre, aux inspections du travail et à un autre sujet À DÉTERMINER.
- 1.2. Les employés de différents ministères du travail ainsi que des membres de COSATE, de CEATAL et d'organismes internationaux clés ont noué des liens entre eux et partagé des pratiques exemplaires.
- 1.3. L'accessibilité sur Internet de l'information donnée dans l'atelier a favorisé l'apprentissage continu des participants et leur a permis de partager cette information au sein de leurs organismes respectifs.
- 2.1. La compilation et la diffusion des expériences et des connaissances entre les ministères du Travail ont facilité la coopération et le partage des connaissances en vue de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes accordant une attention particulière aux aspects propres au genre.
- 3.1. Les activités coopératives ont facilité la coopération bilatérale entre les ministères du Travail de l'hémisphère et ont favorisé l'élaboration de stratégies pour répondre à des besoins particuliers en matière de main-d'œuvre.
- 4.1. La collaboration et la coordination entre les ministères du Travail, les organismes internationaux et les bailleurs de fonds se sont améliorées.

**Contribution totale du Canada :**

900 000 \$CAN

**Durée du projet :**

D'août 2008 à août 2010

**Organisme d'exécution :**

Le Département du Développement social et de l'Emploi de l'Organisation des États américains (DDSE-OEA). Le DDSE-OEA joue le rôle de secrétariat technique pour la CIMT.

**Type d'accord :**

Disposition en matière de financement (subvention) entre RHDCC/Programme de travail et le Secrétariat général de l'Organisation des États américains (OEA).

**Date de signature :**

Le 29 août 2008

**Personnes-ressources :**

DSDE-OAS :

María Claudia Camacho

Spécialiste du travail et coordonnatrice du RIAL

Département du Développement social et de l'Emploi (DDSE)



Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada

Human Resources and  
Skills Development Canada

Organisation des États américains (OEA)

Courriel : [mcamacho@oas.org](mailto:mcamacho@oas.org)

Tél. : 202-458-3207

RHDCC/Programme du travail

Anique Bruce

Analyste des politiques

Affaires bilatérales et régionales du travail

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Tél. : 819-994-6231

[Anique.bruce@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:Anique.bruce@hrsdc-rhdcc.gc.ca)

***Le PIAPT est financé par l'ACDI, le Programme du travail et RHDCC.***